

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-98  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET : APPEL  
A MANIFESTA-  
TION  
D'INTERET  
2024 : "LA  
REGION VOUS  
PROTEGE,  
INVESTIR  
POUR  
RENFORCER  
LES POLICES  
MUNICIPALES  
ET FAVORISER  
LA SECURITE  
DU  
QUOTIDIEN" –  
AUTORISA-  
TION DE  
DEMANDE DE  
SUBVENTION**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 05 AVRIL  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 05 AVRIL 2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **18 AVR. 2024**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude  
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine  
SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Javier DE LA  
CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI,  
Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON, Christian  
WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Chantal BARTHES pouvoir à Giovanni ZAMAI,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES pouvoir à Evelyne GUILHEM,  
Bruno PERLES pouvoir à Élisabeth ESCAFRE,  
Delphine SANTINI pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD pouvoir à Audrey GAIANI.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

**Vu** la délibération n° 2017 – 221, relative à la politique régionale en faveur des bourgs-centres  
et approuvant l'engagement de la ville dans la démarche,

**Vu** la délibération n° 2024 – 18, relative à l'avenant au contrat bourgs-centres dans le cadre de  
la politique régionale contrat 2<sup>ème</sup> génération 2022-2028,

**Vu** l'avis de la commission permanente du Conseil Régional Occitanie en date du 8 février  
2024,

**Considérant** que la candidature de la ville de Castelnaudary à l'appel à manifestation d'intérêt

« La Région vous protège, investir pour renforcer les polices municipales et favoriser la sécurité du quotidien » a été retenue.

**Rappelant** que Castelnaudary est le bourg-centre de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois et que son développement s'accompagne d'une **augmentation des risques de troubles à l'ordre public.**

**Rappelant** que les missions de notre police municipale dont les effectifs sont croissants, sont organisées sur l'ensemble du territoire communal en tenant compte des équipements et services régionaux.

**Dans ce contexte, le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal, pour effectuer la demande de subvention** portant notamment sur l'acquisition du second véhicule de police municipale et l'aménagement opérationnel des locaux de la police municipale.

#### Tableau prévisionnel de financement

	Montant en euros HT	Subventions AMI Région (plafonnée) en euros HT	Autofinancement en euros HT
Acquisition véhicule Police municipale (PM)	24 935	4 000	26 697.51
Equipement spécifique PM du véhicule	5 762.51	Subvention 20%, plafond 4000 euros.	
Projet réalisation locaux opérationnels PM	44 000	8 800	35 200
Prestataires intellectuels aménagements des locaux PM	10 166.67	2 033	8 133.67
Opération totale	84 864.18	14 833	70 031.18

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées – Méditerranée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 12 avril 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **18 AVR. 2024**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **17 AVR. 2024**  
Par publication le : **18 AVR. 2024**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 17/04/2024  
Reçu en préfecture le 17/04/2024  
Publié le **18 AVR. 2024**  
ID : 011-211100763-20240412-DB202498-DE